



COURSE D'ORIENTATION

Saison 2018/2019

1.1.1 EMETTEUR : LIGUE PARIS- ÎLE-DE-FRANCE DU SPORT U

DESTINATAIRES : Associations Sportives IDF

DATE : 11 décembre 2018

OBJET : Circulaire régionale de Course d'Orientation

2 CALENDRIER PROVISOIRE :

EPREUVES	DATES	LIEUX	ORGANISATEURS
C.R.I.F.C.O.U Etape	31 janvier 2019	Base de Loisirs de Bois le Roi Bois le Roi (77)	N.HOVART B.VANNIER <i>avec le concours de l'Univ. Paris 2 Melun</i>
C.R.I.F.C.O.U Etape	14 février 2019	Paris (lieu à déterminer avec précision)	S.DRUZETIC H.WIBART <i>avec le concours de RO Paris et l'Université Paris 13</i>
C.R.I.F.C.O.U Etape	21 février 2019	Forêt de Fontainebleau	N.HOVART B.VANNIER <i>avec le concours de l'Univ. Paris 2 Melun</i>
C.R.I.F.C.O.U Etape	28 mars 2019	Parc Georges BRASSENS (Massy 91) ou Campus Orsay (91)	M. MOLLE <i>avec le concours de l'école Polytechnique</i>
C.R.I.F.C.O.U Etape	11 Avril 2019	Parc de la Courneuve	H.WIBART <i>avec le concours de l'Université Paris 13</i>
CHAMPIONNAT DE FRANCE	Date butoir : le 30 avril 25 et 26 Mai 2019	Caen	Caen

3 CHAMPIONNAT REGIONAL D'ILE DE FRANCE DE COURSE D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE (C.R.I.F.C.O.U.)

Le C.R.I.F.C.O.U. est organisé chaque année pour l'inter-académies Créteil, Paris et Versailles.

- ✓ Les inscriptions se feront sur le site crifcou.fr et seront clôturées le mardi à 12 h, l'avant-veille de la course.
- ✓ Renseignements auprès de la LIFSU Paris.

4 PRESENTATION

3.1 - Le Championnat Régional d'Ile de France de Course d'Orientation Universitaire (C.R.I.F.C.O.U.) est organisé chaque année

Le titre de Champion d'Ile de France sera décerné à l'issue de la dernière étape du CRIFCOU.

3.2 - Chaque manche propose trois circuits au choix des concurrents. Généralement la longueur et la difficulté des circuits sont graduées selon le standard du tableau ci-joint.

CIRCUIT	TEMPS DE COURSE	NIVEAU TECHNIQUE
CIRCUIT A	Long	Difficile
CIRCUIT B	Moyen	Moyen
CIRCUIT C (si prévu)	Court	Facile

3.3. - Les circuits sont ouverts indifféremment aux concurrents féminins et masculins.

3.4. - Il est permis de concourir sur un circuit différent lors de chaque manche.

5 CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL D'ILE DE FRANCE DE COURSE D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE (C.R.I.F.C.O.U.)

4.1 - Lors de chaque manche, le classement est établi pour chaque circuit et pour les concurrentes féminines et les concurrents masculins.

4.2 - Le classement obtenu lors de chaque manche donne lieu à l'attribution de points (score) selon le barème et les modalités indiqués en ANNEXE I.

4.3 - Le classement individuel final du Championnat Régional d'Ile de France de Course d'Orientation Universitaire (C.R.I.F.C.O.U.) est établi par addition des scores réalisés lors des différentes manches.

4.4 - Il est établi un classement final unique pour les concurrentes féminines et les concurrents masculins.

4.5 - Les étudiants participants à l'organisation d'une ou plusieurs courses bénéficient de l'attribution de points organisateurs à concurrence du meilleur score obtenu lors de leurs différentes participations.

IMPORTANT :

Le titre de Champion d'Ile de France est décerné aux vainqueurs du classement du CRIFCOU ayant une licence FFSU.

6 PARTICIPATION - ENGAGEMENT

5.1 - La participation aux épreuves du Championnat Régional d'Ile de France de Course d'Orientation Universitaire (C.R.I.F.C.O.U.) est ouverte à tous les étudiants titulaires d'une licence F.F. Sport U. ou d'une licence F.F.C.O. en cours de validité, ainsi que les personnes licenciés FFCO non étudiants. Ne seront classés officiellement dans le résultat final du CRIFCOU que les étudiants étant licenciés FFSU. Les autres participants seront classés hors concours.

5.2 - Les engagements aux courses devront être effectués avant le mardi midi, l'avant-veille de la course. Les compétiteurs dont les engagements parviendraient hors de ce délai seront admis à participer sous réserve de places disponibles.

5.3 - Les engagements se font sur le site crifcou.fr

1. DEROULEMENT

Le déroulement des courses a lieu conformément aux prescriptions du règlement sportif de la Fédération Française de Course d'Orientation.

2. CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE

Le Championnat de France Universitaire se déroulera à Caen les 25 et 26 mai 2019.

La participation aux championnats de France est ouverte à tous les licenciés FF Sport U ayant participé à au moins une des étapes du CRIFCOU. Faites parvenir votre demande de participation à Héliar WIBART et à la LIFSU Paris **avant le 18 avril 2019** délai de rigueur (aucune demande ne sera acceptée après cette date).

Les étudiants qualifiés pour le CFU devront participer obligatoirement aux 2 épreuves (l'épreuve individuelle et le relais par équipes : soit au sein d'une équipe d'AS, soit au sein d'une équipe de CRSU ou soit dans un relais open).

La CMN établira la liste des concurrents qui pourront participer au Championnat de France individuel (circuit A) ou à la coupe de France (circuit B) et bénéficier de la part de la LIFSU Paris des remboursements habituels au déplacement sur les championnats.

Pour les informations concernant le Championnat de France, veuillez **consulter le site** <https://sport-u.com/>

3. CONVENTION LIFSU PARIS/L.I.F.C.O.

Une convention avait été signée en 2015 entre la ligue d'Ile de France de Course d'Orientation et le C.R. Sport U. de Créteil permettant aux universitaires ou aux fédéraux de participer dans des conditions avantageuses aux compétitions organisées par l'une des deux fédérations. Cette convention a fait l'objet d'une mise à jour avec la création de la « Ligue Ile de France du Sport Universitaire » à partir du 13 février 2018. Elle sera validée par le nouveau Président élu début 2019. Elle est l'objet de l'annexe 2.

Renseignements auprès de la LIFSU Paris ou sur le site www.sport-u-iledefrance.com


Le Directeur de la LIFSU Paris

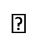
CHAMPIONNAT REGIONAL D'ILE DE FRANCE
DE COURSE D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE
(C.R.I.F.C.O.U.)




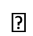
Ligue Paris - Ile-de-France du Sport Universitaire


BAREME D'ATTRIBUTION DES POINTS

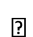
 **CIRCUIT A** : 1er \Rightarrow 250 points

 250 points sont attribués pour le vainqueur du circuit A homme et dame et ensuite d'après le pourcentage suivant : nombre de points = temps du 1er divisé par le temps du coureur x par 250
(Exemple : le 1er réalise un temps de 60 minutes et vous réalisez 1h 40 soit 100 minutes, donc nombre de points sera $60' : 100 \times 250 = 150$ points.

 **CIRCUIT B** : 1er \Rightarrow 150 points

 150 points sont attribués pour le vainqueur du circuit B homme et dame et ensuite d'après le pourcentage suivant : nombre de points = temps du 1er divisé par le temps du coureur x par 150
(Exemple : le 1er réalise un temps de 60 minutes et vous réalisez 1h 40 soit 100 minutes, donc nombre de points sera $60' : 100 \times 150 = 90$ points.

 **CIRCUIT C** : 1er \Rightarrow 100 points

 100 points sont attribués pour le vainqueur du circuit C homme et dame et ensuite d'après le pourcentage suivant : nombre de points = temps du 1er divisé par le temps du coureur x par 100
(Exemple : le 1er réalise un temps de 60 minutes et vous réalisez 1h 40 soit 100 minutes, donc nombre de points sera $60' : 100 \times 100 = 60$ points.

CONVENTION LIFCO - LIFSU Paris

Convention

Entre :

- La Ligue Paris - Ile-de-France du Sport Universitaire, affiliée à la Fédération Française du Sport Universitaire, domicilié à la CIUP – Espace Sud 9F boulevard Jourdan – 75014 PARIS représenté par son Président, Monsieur Jean-François FROUSTEY, ci-après dénommé LIFSU Paris.

D'une
part

Et

- La Ligue d'Ile de France de Course d'Orientation, affiliée à la Fédération Française de Course d'Orientation, domiciliée 15, passage des Mauxins – 75019 PARIS, représentée par sa présidente, Madame Dominique BRET, ci- après dénommée LIFCO.

D'autre
part

Etant préalablement exposé :

La LIFSU Paris a vocation à encourager et soutenir la pratique sportive des étudiants des Académies d'Ile de France (Paris, Créteil et Versailles). Les difficultés financières parfois observées chez les étudiants constituent un obstacle pour leur accès aux pratiques sportives. Pour tenir compte de cette situation, la LIFSU Paris entend établir des relations privilégiées avec les instances sportives régionales susceptibles de soutenir la réalisation de cet objectif par des engagements mutuels concernant l'accueil des étudiants licenciés FF Sport U.

La LIFCO, organe déconcentré de la Fédération, contribue sur son territoire au développement de la Course d'Orientation en facilitant l'accès à cette pratique pour tous les publics. En ce sens, la LIFCO souhaite davantage déployer son activité envers le monde universitaire pour permettre la pratique de cette activité en loisir ou en compétition.

A cet effet, il a été décidé d'établir une convention entre les deux structures, compte tenu de l'intérêt d'un nombre croissant d'étudiants pour cette discipline sportive.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les deux parties collaborent au développement de la pratique physique des étudiants, plus particulièrement de la course d'orientation afin de :

- Offrir une organisation cohérente de la pratique de la C.O.,
- Organiser la complémentarité de tous les acteurs concernés au plan local,
- Optimiser et mutualiser l'ensemble des moyens humains, financiers, matériels,
- Permettre l'utilisation des sites de pratique,
- Augmenter la participation aux manifestations organisées par l'une ou l'autre des parties dans le cadre de ses activités sportives.

Article 2

Lors des courses d'orientation à pied, départementales et régionales organisées sur le territoire de la LIFCO et inscrites à son calendrier, les étudiants titulaires d'une licence FFSU en cours de validité, sont admis à participer dans les mêmes conditions, notamment de tarif, que celles appliquées pour les orienteurs titulaires d'une licence délivrée par la FFCO. La présentation de la licence FF Sport U aux organisateurs est impérative au moment de l'inscription pour bénéficier de ces conditions.

Lors des courses d'orientation à pied organisées sous la tutelle de la LIFSU Paris et comptant pour le championnat régional d'Ile de France de course d'orientation universitaire, les personnes titulaires d'une licence FFCO en cours de validité qu'ils soient étudiant ou non-étudiant sont admis à participer, après paiement d'un droit d'inscription dans les mêmes conditions que celles appliquées aux étudiants titulaires d'une licence délivrée par la FF Sport U ou éventuellement du paiement correspondant au prix de la carte rétrocédée par le propriétaire de celle-ci. La présentation de la licence FFCO est impérative au moment de l'inscription pour pouvoir bénéficier de ces conditions.

Article 3

Les étudiants prenant part aux courses citées à l'article 2 figurent au classement avec la mention FF Sport U mais ne concourent pas pour les différents titres en jeu lors de ces courses. Les licenciés FFCO participant aux courses du CRIFCOU apparaissent au classement avec la mention FFCO et le nom de leur club mais ne concourent pas pour les différents titres en jeu lors de ces courses, même s'ils sont étudiants, ni pour les sélections auxquelles elles ouvrent accès.

Article 4

Les étudiants prenant part aux courses dans les conditions citées à l'article 2 bénéficient des dispositions prévues dans le contrat d'assurance souscrit par la FF Sport U pour ce qui concerne la couverture individuelle accident. Les licenciés FFCO prenant part aux courses dans les conditions définies à l'article 2 bénéficient des dispositions citées dans le contrat d'assurance souscrit par la FFCO pour ce qui concerne la couverture individuelle accident.

Article 5

La LIFSU Paris s'engage à informer les associations qui lui sont affiliées des dispositions de la présente convention et à leur diffuser les calendriers et la documentation de la LIFCO.

La LIFCO s'engage à informer les associations qui lui sont affiliées des dispositions de la présente convention et à diffuser les calendriers et la documentation de la LIFSU Paris relative à ces compétitions de course d'orientation et à en faire la promotion auprès de ses licenciés étudiants.

Article 6

La LIFSU Paris et la LIFCO, avec ses organes déconcentrés, mettent en commun leurs compétences techniques et pédagogiques pour contribuer au développement de la Course d'Orientation dans le cadre de compétitions ou de journées promotionnelles.

La LIFCO et ses clubs peuvent, en cas de besoin et de disponibilité, mettre à disposition de la LIFSU, des intervenants, du matériel, des documents pour faciliter une pratique de qualité de la discipline.

La LIFSU et la LIFCO font connaître leur collaboration, notamment auprès des instances régionales (Conseil Régional, CROSIF, DRJSCS).

Article 7

Une commission mixte régionale est mise en place. Sa composition est la suivante :

- Le directeur du service régional de la LIFSU ou son représentant, président de la commission ;
- Deux membres désignés par la LIFCO : sa présidente et un représentant des clubs ;
- Deux membres désignés par la LIFSU, enseignants d'EPS en charge de l'activité.

La commission peut inviter toute personne à titre consultatif dont la compétence est jugée utile.

Ses initiatives et ses actions sont conduites en cohérence avec celles de la commission mixte nationale.

La LIFCO invite le directeur régional à son Assemblée Générale et aux réunions dans lesquelles la question du sport universitaire est évoquée.

La LIFSU invite le président de la LIFCO aux manifestations organisées en Course d'Orientation.

Les deux structures s'engagent à faire connaître à l'autre les sanctions prononcées à l'égard de leurs licenciés qu'elles jugent utiles de devoir être frappées d'extension.

Article 8

La présente convention est applicable à compter de la date de sa signature. Elle est renouvelée par tacite reconduction chaque année au 1^{er} octobre, pendant la durée du mandat des deux Présidents, lors de l'année électorale de la LIFCO et de la LIFSU Paris. La convention est mise à jour au moment de l'élection.

Néanmoins, elle peut être résiliée à tout moment par chacune des parties, sous réserve d'un préavis d'un mois, notifié par lettre recommandée avec avis de réception.

Fait à Paris, le 11 décembre 2018.

Pour la Ligue d'Ile de France
de Course d'Orientation

Représentée par sa Présidente,
Madame Dominique BRET,

Pour la Ligue Paris – Ile-de-France
du Sport Universitaire

Représenté par son Président,
Monsieur Jean-François FROUSTEY,